

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS. — On exécute à ces ateliers toute espèce d'ouvrages de ville, tels que livres, pamphlets, etc., avec goût et à des prix modérés.

LE PAYS.

MONTREAL: Mardi, 9 Juin 1863.

Les élections de Montréal.

Nous publions dans une autre colonne le résultat de la votation dans les trois divisions électorales de Montréal. Ce résultat, quoique défavorable à la cause libérale, ne doit pas décourager nos amis, car, dans la division Est il n'est certainement pas l'expression franche de l'opinion publique. Les sommes dépensées par M. Cartier dans la journée d'hier sont véritablement énormes. On payait un vote jusqu'à dix piastres. On a renouvelé ici ce qu'on a fait contre M. Brown à Toronto, en 1860, alors qu'on dépensait sept mille louis pour faire triompher l'orangisme.

Nous ne savons où ce mal s'arrêtera, mais il devient alarmant, car la démolition de la population devient effrayante. Un nombre immense d'électeurs ne veulent, pour aucune raison, aller voter sans être payés. M. Dorion a dû reculer devant cette universelle immoralité. Un homme ne peut se ruiner pour satisfaire tant de misérables qui ne songent qu'à se vendre, et ne doit pas accepter sa part de responsabilité de la démoralisation jetée à pleines mains.

Le parti du pillage ne comprend pas cela, mais nous sommes plus contents de voir l'élection perdue que si nous avions vu M. Dorion jeter l'argent comme M. Cartier l'a fait.

On finira par savoir de quel calibre sont ces hommes qui parlent religion et bons principes et qui sont la vraie cause de la démoralisation qui prévaut aujourd'hui.

Si le scrutin secret existait, la corruption ne serait pas possible, mais les hommes de l'école politique de M. Cartier, qui ne peuvent vivre que par la corruption, sont opposés d'instinct à tout ce qui peut tendre à ramener la moralité dans la politique.

Cet homme est le fétu de son pays, qui le corrompt après l'avoir trahi, et il est triste de contempler les semences de désorganisation qu'il a jetées dans la population.

C'est dans les grandes crises que les gens honnêtes doivent redoubler d'énergie. Nous espérons que les amis de la bonne cause continueront d'aller enregistrer leurs votes. Il ne reste aux gens que le désespoir n'atteint pas, que ce moyen de proteste, contre les infamies que le parti de la corruption a commises.

Nous disons donc aux honnêtes gens ! "Soyez d'autant plus énergiques que le mal se montre plus audacieux ! Roidissez-vous au moins contre l'immoralité si vous ne pouvez la vaincre, et ne laissez pas le champ libre par le découragement du lâche ! Le devoir avant tout ! Combattez la corruption avec la persistance que vous mettriez à combattre une maladie personnelle. Le corps social est incontestablement malade aujourd'hui, empoisonné par la tactique perverse et abjecte de ce traître qui n'a jamais su qu'avilir tout ce qui l'a approché. Point de découragement intempestif, faites votre devoir et adieu qui pourra."

Nous croyons qu'au centre, un peu d'efforts de la part de nos amis assurera le succès de M. Holton.

Il n'est pas difficile de regagner une majorité de sept.

Quant à la division Ouest, M. Young était venu si tard sur les rangs que sa lutte était presque désespérée contre un homme incontestablement populaire chez ses compatriotes.

M. McGee est soutenu d'un côté par les Irlandais, par affection personnelle, et de l'autre par le parti de la corruption qui travaille contre les libéraux parce qu'ils sont libéraux.

Au reste, c'est la campagne qui fait le pays, et la démoralisation ne peut être partout la même que dans la division Est. Espérons encore en la voix du peuple, qui, après tout, souffrira seul du retour des pillards.

Autant de mensonges que de lignes.

M. Cauchon s'est distingué dans son article de mercredi dernier, tout composé de chiffres dont pas un seul n'est vrai. Ce terrible argumentaire s'est surpassé lui-même. Jamais encore il n'a été aussi audacieux dans l'élaboration d'un régime de faussetés toutes préméditées avec un sang-froid attendrissant.

Nous n'écrivons pas ici pour défendre M. Brown qui n'a pas besoin de nous pour cela, mais pour faire voir au public que M. Cauchon n'est plus capable d'écrire deux lignes sans tromper, exactement comme il ne pouvait plus se tourner, quand il était ministre des travaux publics, sans se permettre des petites inadvertances à l'encontre des deniers de la province. Cette nature distinguée débordait partout. Ses instincts se font jour par tout les pores.

IER MENSONGE.—Ce n'est pas la dette de '61 qui était de 84,000,000 dollars d'après M. Brown ; c'était celle de '63.

2e MENSONGE.—Ce n'était pas la dette de '54 qui était de 22,900,000 dollars, d'après M. Brown, c'était celle de '53.

3e MENSONGE.—La dette de '54 n'est pas de 43,000,000 dollars, mais bien de 38,000,000 (page 21, préface comptes publics 1860).

4e MENSONGE.—La dette de '55 n'est pas de 43,000,000 dollars, mais de 45,000,000 dollars. (Même page.)

5e MENSONGE.—L'augmentation de la dette de '51 à '61 n'est pas de 14,900,000 dollars, mais de 26,775,000 dollars. Dette totale en '54..... \$38,851,000

préface des comptes publics de '63..... 65,626,000

prenant la période décennale, la comparaison vraie est comme suit : Dette en 1853 (page 21, comptes de 1860)..... \$29,900,000

Dette totale en '63 d'après M. Brown et c'est là le vrai chiffre..... 84,000,000

Différence ou augmentation..... \$54,100,000

6e MENSONGE.—La dette, par tête, en '54, était bien de 21 dollars, mais vous précisez bien que l'année de la préface du mensonge No. 3, c'est M. Cauchon ; est-ce pour arriver à ce chiffre il a nécessairement dû calculer d'après le vrai chiffre pour 1854, qui est 38,800,000 dollars, et non 43,000,000. S'il eût pris le chiffre de 43,000,000 dollars de dette pour 1,842,000 âmes de population, cela eût donné un résultat de 23 dollars et non 21. Or, quand M. Cauchon a donné à l'année 1854 le chiffre de dette de 43,000,000 dollars il savait, par son calcul pour établir le chiffre de dette par tête de la population, que la somme qu'il attribuait à l'année 1854 n'était pas la vraie somme !

M. Cauchon voudrait-il bien s'expliquer ! Maintenant, comme la dette réelle considérée pour 1861 est de 65,600,000 dollars au lieu de 58,000,000 dollars (page 9, préface des comptes publics pour 1862) il suit que la dette réelle, par tête, est, pour 1861, de 26 dollars.

Mais, dira, M. Cauchon, je parle de la dette vraie. Et nous, nous répondons : "La dette vraie, établie par les comptes publics, n'est que la dette due par débiteurs, et à l'extérieur, il faut ajouter les fonds spéciaux pour lesquels le crédit de la province est engagé ; or, ces fonds représentent au-delà de la somme de 10 millions d'amortissement."

M. Cauchon sait cela comme nous. L'augmentation de la dette, par tête, est donc de \$5 au lieu de \$1.72.

UN AMAS DE MENSONGES. M. Cauchon porte au chiffre de 83,503,753 dollars les sommes pour lesquelles l'épave actuelle n'est pas responsable. Or, la dette était de 84,000,000 dollars, il suit que le parti du pillage ne serait responsable que de 500,000 dollars !!! Voilà comme M. Cauchon ne ment jamais, lui !! L'opposition actuelle, après avoir été dix ans au pouvoir, n'est pas responsable des 54,000,000 de dette qui se sont accumulés pendant ces dix années qu'elle était au pouvoir ! Nous ne désespérons pas de voir M. Cauchon dire, dans un prochain article, que c'est le parti libéral qui est responsable.

Mais il y a mieux. Dans son calcul nous le chiffre VI, M. Cauchon fait un double emploi d'environ une petite vingtaine de millions.

Il met 42,243,000 dollars, comme chiffre de dette publique en '54. Il suit le contraire puisqu'il a dû calculer sur \$38,000,000 pour trouver \$21 de dette par tête, mais il suit encore mieux que dans le chiffre de \$43,000,000, (qui devait être 45,000,000) sont compris les \$45 millions deux items attribués au Grand Tronc et au grand occidental, formant un total de \$24,500,000.

Quelle est la raison de l'augmentation de la dette de \$29,000,000 en '53 à \$38,000,000 en '54 et à \$45,000,000 en '55 ? Précisément la construction de ces deux chemins et les octrois qui leur ont été données. Or, M. Cauchon, en habile chiffreur, ajoute la somme en détail au chiffre qui le contient en gros !!! Voyons maintenant le bouquet.

Sous le titre VII M. Cauchon dit : "Montant réellement économisé par le parti de l'opposition."

Les sommes pour lesquelles ce parti n'est pas responsable

étant de..... \$83,503,753

Dette en '61..... 58,173,734

L'économie est de..... \$25,330,019

Tout ce chapitre a exactement autant de bon sens, de raison d'être, que le "fiche ton nez dans mon épaule" ou le "voilà ce qui fait que votre fille est muette." C'est exactement de la même force. Certes, si les partisans de M. Cauchon, à Montmorency, acceptent comme réalisée cette économie de M. Cauchon, celui-ci peut fort bien leur dire que M. Dorion se propose de manger le soleil, et ils le croiront !

Nous n'avons pas d'expression pour qualifier la prétention que ces \$25,000,000 forment une économie réalisée par l'opposition, car cela a précisément autant de bon sens que de dire : "ce que l'on a dépensé à Ottawa est une économie pour le nouveau ministre des finances, M. Holton." Le mot de M. Cauchon est une de ces monstrueuses sottises, une de ces non-sens absolus dont personne autre qu'un grossier ergoteur ne peut faire usage.

Pour jeter une pareille phrase à ses électeurs il faut être capable de tout. Cela ne s'explique pas ; cela ne se décompose pas, c'est une ignominie tout d'une pièce ; quelque chose d'inouï en fait d'absurdité !

La prétention de M. Cauchon peut se formuler ainsi : Tout ce que je dépense mon village l'économise.

L'homme qui a pu écrire cet article a l'esprit aussi faux que son caractère est fourbe.

Le Didaco.

Nous nous amusons toujours de la persistance avec laquelle les dévotieux habituels de M. Dessaulles poursuivent leur tâche, apparemment difficile, si l'on en juge par la lenteur des résultats, de la déconsidérer.

Ainsi on dit, évidemment d'après l'information de l'honnête spéculateur Didaco

6e MENSONGE.—La dette de '55 n'est pas de 43,000,000 dollars, mais de 45,000,000 dollars. (Même page.)

Mieux que jamais.

Il y a deux classes de criminels, les repentants et les endurcis. Ceux-là, quand une fois la preuve est faite, avouent leur culpabilité et en demandent pardon à Dieu et aux hommes. Ceux-ci, malgré les preuves les plus claires, nient jusqu'au bout et meurent dans l'impenitence. Le modèle de ceux-ci est la Minerve.

Pourquoi donc l'organe du mensonge n'a-t-il pas dit que les amis de M. Dorion étaient armés de bâtons ? Pourquoi n'a-t-il pas dit que les partisans de M. Cartier en eussent ?

Les manches de hache qu'on a distribués à ceux-ci se sont-ils trouvés là par enchantement ? Sont-ils tombés du ciel ?

Qui sait ! Avec des gens aussi religieux que M. Cartier et la Minerve, c'est peut-être les anges qui sont venus apporter aux massacreurs les manches de hache dont ils se sont si noblement servis !

C'est peut-être par esprit de religion que M. Cartier a fait massacrer ses compatriotes !

Quelle espèce, grand Dieu ! Toute la question est là ! Quel est le parti qui s'était armé ? Quel bon sens y a-t-il à prétendre que des gens sans aucune espèce d'armes aient attaqué des gens qui en étaient si abondamment pourvus ? Y avait-il, ou non, une bande de 150 hommes, sous le commandement de McNamée, qui s'est tenue en peleton et obéissait à sa direction ? A-t-on rien vu de semblable du côté des amis de M. Dorion ?

UN AUTRE MENSONGE.

Dans un post-scriptum, la Minerve dit que la première pierre a été lancée, le jour de la nomination, par un nommé Narcisse Laliberté, chaud partisan de M. Dorion ; et qu'il a été arrêté sur la déposition de deux témoins ?

Ceci est positivement faux. M. Laliberté n'a pas été arrêté, et nous défions le parti de M. Cartier, tant les amis que les adversaires, de le faire arrêter. "Le procès, disait la Minerve, aura lieu demain (samedi dernier, le 5) devant la cour de police."

Le procès n'a pas eu lieu pour l'excellente raison que M. Laliberté n'a jamais été arrêté et ne le sera pas parce qu'on ne l'osera pas.

Mentir audacieusement et arrêter un homme inoffensif sont deux choses très différentes.

ENCORE UN AUTRE.

Nous sommes le rédacteur de la Minerve de dire de qui il tient "que les rouges aient comploté d'empêcher M. Cartier de parler." Nous savons que le véritable personnage n'a personne à nommer soit comme informateur soit comme coupable d'avoir dit cela.

La grosse finesse d'inviter les curieux à passer au bureau est une très pauvre ruse digne de la bienheureuse nouvelle qui l'a inventée. Il en est de même de la lettre.

ON n'ose pas la publier parce qu'on se rendrait trop ridicule ; ou aime mieux dire qu'il y a une lettre, ce qui fait toujours un peu d'effet sur ceux qui sont du même calibre que l'inventeur de la lettre.

Nous disons finalement au rédacteur de la Minerve qu'il sait qu'il affirme une fausseté insigne quand il parle d'une lettre de M. Dorion. Qu'il la publie !

UN AUTRE ENCORE !

Le Pays n'a jamais dit que McNamée fit sortir de l'arrière Marmsey. Il a dit que la bande d'assommoirs en était sortie. La lettre de McNamée n'a pas été publiée parce qu'elle n'était pas écrite dans un style qui permit sa publication.

UN AUTRE.

Le Pays n'a jamais dit qu'un moment de l'émeute, plusieurs personnes étaient sorties du marché Papineau avec les manches de hache. Le Pays a dit que des manches de hache avaient été mis sous clef sous le marché Papineau, mais il n'a pas dit à l'intérieur du marché Papineau.

M. Orsali ne s'est donc pas donné assez de peine pour comprendre une phrase qu'il cite correctement d'ailleurs : Nous disons sous et non pas dans. Or autour du marché et sous les bas-côtés, on peut cacher d-ras manches de hache dans un coffre fermé à clef, ce qui a été fait. M. Orsali ferait bien de mieux comprendre une autre fois.

Quant aux assertions que l'attaque est venue des partisans de M. Dorion ; il y a un moyen bien simple d'arriver à la vérité. Les amis de M. Dorion poursuivent les émeutiers. Deux ont déjà été condamnés, sur leur propre aveu. D'autres le seront. On n'a pas encore poursuivi d'avis de M. Dorion, et on ne le fera pas ! Est-ce assez explicite ? M. Laliberté n'a pas été arrêté et ne le sera pas. Est-ce assez clair ?

Le rédacteur de la Minerve ne croit pas un mot de son post-scriptum. Il a dit le mot sachant que c'était inventé à l'adresse des gens qui ne lisent que la Minerve. On est décidé à faire connaître ! Voilà tout ! Il y a des années que la pratique constante du bureau est de mettre les gens à une table, une plume à la main, à condition qu'ils fassent un roman de la politique et de l'histoire.

On sait que telle chose est fautive, mais elle peut servir la cause des pillards, elle bien, on la dit ! Elle portera ses fruits si elle tombe en terre fertile. Or, dans le parti, le mensonge repose comme l'herbe dans les prairies de l'ouest. "Il monte en orgueil," comme disent les gens du grain qui ne porte que des épis vides.

La nomination a eu lieu hier, à Ste-Rose, à une heure de l'après-midi. Deux candidats ont été présentés, M. Bellerose et M. Pétrus Labellie. La levée des mains a été en faveur de M. Bellerose, qui a de grandes chances de succès.

Nouvelles Electorales.

L'ASSOMPTION. Les nouvelles de ce comté sont favorables à l'élection de M. Alex. Archambault, le candidat de la bonne cause. M. Louis Archambault qui sait ne pouvait faire une bien forte discussion, vu ses nombreux méfaits politiques, fut M. Alexandre Archambault, même après être convenu de le rencontrer sur le husting, c'est ainsi qu'il agissait, il y a dimanche quinze jours, à St. Roch, après les vêpres et St. Lin après la messe. Les amis du pillage agissent la comme partout : ils craignent la discussion, corrompent par les moyens possibles, font de l'intimidation lorsque l'argent ne suffit pas. Il paraît qu'un gros docteur qui se trouve l'administrateur d'une belle fortune par des événements imprévus, fut dans le comté de l'Assomption la semaine dernière et s'est toujours chargé dans le comté de Terrebonne. Malgré toutes ces influences indues, nous connaissons tout l'indépendance des électeurs du comté de l'Assomption pour croire un seul instant qu'ils ne mettront pas M. Louis Archambault à la place qu'il n'aurait jamais dû quitter pour l'honneur du pays et de ce comté.

Les adversaires de M. Alex. Archambault ont l'air de vouloir dire qu'il n'exerce pas d'influence, ni en chambre, ni vis-à-vis le gouvernement. Cependant, M. Archambault est le seul homme qui ait jusqu'aujourd'hui pu obtenir un cure-mole pour creuser la rivière de l'Assomption, et c'est d'un gouvernement libéral qu'il a obtenu ce moyen d'amélioration si important. M. Louis Archambault, a été membre de la chambre et a promis à ses électeurs de faire creuser la rivière, mais il en a été de cette promesse comme de tant d'autres et comme il en sera très certainement de toutes celles qu'il fera durant cette campagne électorale.

La nomination aura lieu jeudi au village de l'Assomption. Les électeurs sont instamment priés d'y assister en grand nombre pour entendre la discussion et juger par les faits du mérite respectif des deux adversaires et particulièrement des électeurs de St. Lin, que le susdit gros docteur se vante de pouvoir acheter comme autant de moutons.

ETAT DES POLLS.

MONTREAL-EST.

IER JOUR.

QUARTIER ST.-LOUIS. DORION CARTIER

1 Rue Mignonne..... 129 34

2 Rue des Allemands..... 229 57

3 Rue Vitré..... 154 181

QUARTIER ST.-JACQUES.

1 Rue St-Jacques..... 177

2 Quarré Viger..... 112 116

3 Rue Ste Catherine..... 113 172

QUARTIER STE. MARIE.

1 Rue Panet..... 113 163

2 Rue Papineau..... 21 123

3 Rue Plutim..... 35 136

Total..... 957 1259

Majorité pour M. Cartier..... 302

DIVISION CENTRE.

IER JOUR.

M. ROSE M. HOLTON

Ouest..... 207

Centre..... 162 177

Alex. Delisle, éouier, et le "Pays."

Depuis que nous avons accusé M. Delisle de prendre une part active dans les élections actuelles, chose que nous considérons comme reprehensible vu sa position officielle, M. Delisle s'est mis en communication avec nous, nous demandant sur quels renseignements nous l'avions accusé.

Nous lui communiquâmes de suite quelques faits dont nous avions été informés, mais avons dû en laisser quelques autres de côté, vu qu'un ami qui devait nous renseigner complètement sur ceux-ci est allé passer quelques jours à la campagne pour faire sa part dans une lutte électorale. Nous aurions inséré plus tôt la réclamation de M. Delisle si ses absences de son bureau, quand nous sommes allés le voir, et aussi nos propres absences de la ville, ne nous avaient empêché de nous rencontrer.

Après avoir lu notre article, M. Delisle nous avait informé qu'il n'avait commis aucun acte quelconque qui pût être interprété dans le sens de son intervention directe ou indirecte dans les élections actuelles. Nous lui communiquâmes alors les noms de quelques personnes qui lui attribuaient des faits d'intervention.

M. Delisle a vu ces personnes, on leur a écrit, et voici le récit de ce qui s'est passé.

Ainsi, nous avions dit à M. Delisle que M. J. B. Emond avait affirmé que lui, M. Delisle, était allé le trouver pour l'usage de sa maison pour les partisans de M. Cartier.

M. Delisle nous a depuis communiqué la lettre suivante de M. J. B. Emond :

"A M. Delisle, éouier.

"MONSIEUR.—En réponse à la question que vous me faites, je dois vous dire que je n'ai jamais dit à qui que ce soit que vous fussiez venu chez moi ou même que vous m'avez parlé de l'élection de quartier Ouest, ou de l'usage de ma maison pour les amis de M. Cartier. Je n'ai jamais non plus dit à qui que ce soit que vous ayez pris aucune part dans aucune des élections qui vont se faire à Montréal. Si je fusse dit, c'est été une fausseté, car vous ne m'avez jamais parlé de l'usage de ma maison non plus que des dites élections."

"Je suis monsieur, votre obéissant serviteur, J. B. EMOND.

Montréal, 31 mai 1863.

A cette dénotation de M. Emond, (dans laquelle il nous paraît un peu singulier qu'on précise l'élection du quartier Ouest) nous opposons la lettre suivante qui, sans doute, ne prouve pas que M. Delisle soit allé demander sa maison à M. Emond, mais qui prouve incontestablement que M. Emond a dit que M. Delisle était allé lui demander une chambre, qu'il se demeurait lui-même plus tard.

Tout ce que nous avons à faire aujourd'hui est de montrer au public que nous n'avons pas accusé M. Delisle sans avoir, par devers nous, des renseignements assez directs.

Voici cette lettre.

"Montréal 6 juin 1863.

"A M. le Rédacteur du Pays,

"CHER MONSIEUR,

"Il y a quinze jours environ, je vous disais que M. J. B. Emond m'avait informé que M. A. M. Delisle était allé chez lui pour lui demander une chambre pour l'usage d'un comté de l'hon. M. Cartier. Voyant aujourd'hui une lettre de M. Emond dans laquelle il nie avoir dit cela, je viens affirmer qu'il m'a positivement dit que M. Delisle était allé lui faire cette demande.

Agardez, cher monsieur, etc.

NAPOLÉON THOMPSON.

Il est clair, d'après cette lettre, que M. Emond a trompé ou M. Delisle ou M. Thompson.

Le second fait que nous avons cité à M. Delisle était qu'il avait dit à M. Chapeleau de ne plus aller dans la division Rigaud, de se rendre dans le comté de Terrebonne.

M. Delisle nous dit, quand nous le vîmes à ce sujet, qu'il n'avait jamais dit cela à M. Chapeleau, "auquel" ajouta-t-il, "je n'ai pas parlé depuis très longtemps."

M. Delisle devait nous faire tenir une lettre de M. Chapeleau pour nier le fait, mais vu l'absence de ce dernier n'a pas encore pu nous la procurer. Nous l'insérerons quand il nous l'enverra.

Voici maintenant sur quelle autorité nous avons parlé :

"Montréal, 6 juin 1863.

ne parlant que de leur impression, et nous en donnons volontiers le bénéfice à M. Delisle.

Restent les deux autres faits dont nous laissons le public juge.

Dans tous les cas, M. Delisle ne surprenant s'être mêlé de l'élection de Montréal, et sa dénotation aussi formelle doit sans doute être acceptée de préférence à l'affirmation de M. Emond qui a certainement faussé la vérité soit vis-à-vis de M. Delisle soit vis-à-vis de M. Thompson.

Nous pensons néanmoins que M. Delisle ne nous contestera pas le droit de dire que nous avons été trompés par l'avancé probablement faux de M. Emond à M. Thompson, et que sans un pareil avancé nous ne nous serions pas plaint.

Conseil-de-Ville.

Il y a eu une séance du conseil de ville, mercredi dernier. Rien d'important n'a été décidé. Le rapport du comité des chemins et des finances sur l'application de MM. Plunkett et Brady pour faire un plan général de la ville occupe une discussion assez vive, mais sans succès. Les uns voulaient adopter le rapport sans aucun changement, d'autres voulaient le renvoyer au comité des chemins avec ordre de prendre en considération les applications de MM. Terrault et Rielle. Ces derniers furent accusés de vouloir faire de ces applications une question de nationalité. Cette accusation donna une nouvelle chaleur au débat. La confusion se fit dans les procédés ; il fut même un instant où l'interpellation de la pol se parut nécessaire pour ramener l'ordre. Mais, le conseil s'ajourna sur motion du conseiller Constant.

Cour de Quartier de Sessions.

Présent : Cha. J. Courso, éc. r., juge des sessions de la paix.

MERCREDI, 3 juin

Les grands jurés présentent les accusations suivantes comme fondées :

Sarah Boyle, vol, elle plaide non coupable

John Beaudry, vol, il plaide coupable

John Beaudry, vol, il plaide coupable

John Beaudry, vol, il plaide coupable

John Beaudry, vol, il plaide coupable

John Beaudry, vol, il plaide coupable

John Beaudry, vol, il plaide coupable

John Beaudry, vol, il plaide coupable

John Beaudry, vol, il plaide coupable

John Beaudry, vol, il plaide coupable

John Beaudry, vol, il plaide coupable

John Beaudry, vol, il plaide coupable

John Beaudry, vol, il plaide coupable

John Beaudry, vol, il plaide coupable

John Beaudry, vol, il plaide coupable

national en Podolie, et ajoute que l'insurrection a éclaté dans quatre des cercles ou districts de cette province.

FAITS DIVERS.

—Les membres de la société Philharmonique canadienne de Montréal, sont priés de se réunir, jeudi soir, au lieu ordinaire.

—Le vice-président des Etats-Unis, l'hon. Hannibal Hamlin ; l'hon. M. Washburn, gouverneur de l'Etat du Maine, et d'autres personnages distingués sont arrivés à Montréal, samedi dernier. Le voyage de ces messieurs se rattache au projet de construire de nouveaux canaux dans l'Ouest, afin de favoriser les relations commerciales entre le Canada et les Etats Unis.

—L'hon. juge Morrison a été nommé chancelier de l'Université de Toronto.

—Lundi matin, des ouvriers qui étaient à creuser la cave d'une maison démolie, coin des rues Ste-Marie et Woodyard firent la découverte d'un coffre dans lequel ils trouvèrent la squelette d'un jeune enfant.

—Un journal anglais, lors du naufrage de l'Anglo-Saxon, suggéra d'établir un phare flottant, à 400 milles de la côte, vis-à-vis du Cap Race. Ce phare communique avec le rivage au moyen d'un fil télégraphique ; il serait pourvu d'un puissant siphon à la vapeur, afin de prévenir toute collision avec les vaisse

AVIS SPECIAUX

TEMOIGNAGE DIRECT. RHUMATISME GUÉRI.

Comme toujours, un de nos respectables voisins, M. J. G. Davidson, a été guéri de son rhumatisme par l'usage de la Salève...

LE GRAND REMÈDE ANGLAIS. Célèbres Pilules de Sir James Clarke, pour les femmes. Cette médecine inimitable ne fait jamais défaut...

AVIS. Dans tous les cas d'affections nerveuses, douloureuses et de tous les maux de tête, d'insomnie, d'agitation, de palpitation du cœur, d'embarras de l'estomac, d'oppression, d'asthme, d'hyperémie, d'hyperémie, d'hyperémie...

AVIS. Dans tous les cas d'affections nerveuses, douloureuses et de tous les maux de tête, d'insomnie, d'agitation, de palpitation du cœur, d'embarras de l'estomac, d'oppression, d'asthme, d'hyperémie, d'hyperémie, d'hyperémie...

AVIS. Dans tous les cas d'affections nerveuses, douloureuses et de tous les maux de tête, d'insomnie, d'agitation, de palpitation du cœur, d'embarras de l'estomac, d'oppression, d'asthme, d'hyperémie, d'hyperémie, d'hyperémie...

Mme. WINSLOW. NOURRICE ET MÉDECIN D'UNE GRANDE SIROP ADOUCISSANT POUR LES ENFANTS. Ce sirop est d'une efficacité remarquable pour guérir les enfants de tous les maux de gorge, de toux, de fièvre, de diarrhée, de constipation, de vers, de tétanos, de convulsions, de spasmes, de régulariser l'action des Boyaux.

Soulagera vos Enfants. Ce sirop est d'une efficacité remarquable pour guérir les enfants de tous les maux de gorge, de toux, de fièvre, de diarrhée, de constipation, de vers, de tétanos, de convulsions, de spasmes, de régulariser l'action des Boyaux.

AVIS. Dans tous les cas d'affections nerveuses, douloureuses et de tous les maux de tête, d'insomnie, d'agitation, de palpitation du cœur, d'embarras de l'estomac, d'oppression, d'asthme, d'hyperémie, d'hyperémie, d'hyperémie...

AVIS. Dans tous les cas d'affections nerveuses, douloureuses et de tous les maux de tête, d'insomnie, d'agitation, de palpitation du cœur, d'embarras de l'estomac, d'oppression, d'asthme, d'hyperémie, d'hyperémie, d'hyperémie...

HOTEL MAILLARD. Nos. 619 et 621, BROADWAY, NEW-YORK. Situé au centre des affaires et dans le quartier le plus animé de la ville.

AUX ELECTEURS DE MONTREAL EST

MESSIEURS, La dissolution du parlement et l'acceptation d'un siège dans le conseil exécutif par le Gouverneur de cette province m'a fait l'honneur de me confier, me ramène de nouveau devant vous pour briguer vos suffrages.

MESSIEURS, Je regrette infiniment que ma santé et mes affaires professionnelles ne me permettent pas de vous offrir mes services comme mandataire à l'élection générale qui va se faire tout prochainement. Douze années de services me donnent le droit de me retirer; mais je ne puis le faire sans offrir bien cordialement mes remerciements à la majorité de votre comité, qui m'a toujours honoré de sa confiance, et aux électeurs qui m'ont toujours soutenu et qui, encore aujourd'hui, m'accablent de leur estime.

MESSIEURS, Je me retire de la vie publique avec mes convictions de toujours, et dans la confiance que vous serez satisfaits de la conduite que j'ai tenue pendant mon mandat. J'ai toujours respecté l'opinion de mes adversaires politiques, je suis persuadé qu'ils respectent la mienne.

MESSIEURS, J'ai la conviction que mes amis politiques, appelés au pouvoir, se méritent dignes de la confiance que le pays place en eux, et que les intérêts du Bas-Canada seront entièrement sauvegardés par la administration actuelle.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

AUX ELECTEURS DE MONTREAL CENTRE

MESSIEURS, Son Excellence le Gouverneur-Général ayant bien voulu m'appeler au Ministère des Finances, dans le conseil exécutif, j'ai l'honneur de vous adresser ce message par l'intermédiaire de votre comité électoral.

MESSIEURS, Je regrette infiniment que ma santé et mes affaires professionnelles ne me permettent pas de vous offrir mes services comme mandataire à l'élection générale qui va se faire tout prochainement. Douze années de services me donnent le droit de me retirer; mais je ne puis le faire sans offrir bien cordialement mes remerciements à la majorité de votre comité, qui m'a toujours honoré de sa confiance, et aux électeurs qui m'ont toujours soutenu et qui, encore aujourd'hui, m'accablent de leur estime.

MESSIEURS, Je me retire de la vie publique avec mes convictions de toujours, et dans la confiance que vous serez satisfaits de la conduite que j'ai tenue pendant mon mandat. J'ai toujours respecté l'opinion de mes adversaires politiques, je suis persuadé qu'ils respectent la mienne.

MESSIEURS, J'ai la conviction que mes amis politiques, appelés au pouvoir, se méritent dignes de la confiance que le pays place en eux, et que les intérêts du Bas-Canada seront entièrement sauvegardés par la administration actuelle.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

ELECTIONS GENERALES Aux Electeurs du Comte de Joliette.

MESSIEURS, Je regrette infiniment que ma santé et mes affaires professionnelles ne me permettent pas de vous offrir mes services comme mandataire à l'élection générale qui va se faire tout prochainement. Douze années de services me donnent le droit de me retirer; mais je ne puis le faire sans offrir bien cordialement mes remerciements à la majorité de votre comité, qui m'a toujours honoré de sa confiance, et aux électeurs qui m'ont toujours soutenu et qui, encore aujourd'hui, m'accablent de leur estime.

MESSIEURS, Je me retire de la vie publique avec mes convictions de toujours, et dans la confiance que vous serez satisfaits de la conduite que j'ai tenue pendant mon mandat. J'ai toujours respecté l'opinion de mes adversaires politiques, je suis persuadé qu'ils respectent la mienne.

MESSIEURS, J'ai la conviction que mes amis politiques, appelés au pouvoir, se méritent dignes de la confiance que le pays place en eux, et que les intérêts du Bas-Canada seront entièrement sauvegardés par la administration actuelle.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

MESSIEURS, Je me réjouis sincèrement que M. J. N. Melançon, de l'Industrie, ait bien voulu accepter la candidature qui lui offre le parti libéral. M. Melançon est un homme de bien, et je suis sûr qu'il sera un excellent représentant de son parti.

AVIS DIVERS M. C. DION

Pressé de la liberté d'annoncer aux Dames et aux Messieurs de Montréal qu'il a transféré son atelier Photographique de la rue Notre-Dame, à sa nouvelle adresse.

AVIS DIVERS. M. Dion a monté à grands frais ses nouveaux salons, dans un but d'économie et de confort et son atelier a été construit sur un terrain appartenant à son père.

AVIS DIVERS. M. Dion a monté à grands frais ses nouveaux salons, dans un but d'économie et de confort et son atelier a été construit sur un terrain appartenant à son père.

AVIS DIVERS. M. Dion a monté à grands frais ses nouveaux salons, dans un but d'économie et de confort et son atelier a été construit sur un terrain appartenant à son père.

AVIS DIVERS. M. Dion a monté à grands frais ses nouveaux salons, dans un but d'économie et de confort et son atelier a été construit sur un terrain appartenant à son père.

AVIS DIVERS. M. Dion a monté à grands frais ses nouveaux salons, dans un but d'économie et de confort et son atelier a été construit sur un terrain appartenant à son père.

AVIS DIVERS. M. Dion a monté à grands frais ses nouveaux salons, dans un but d'économie et de confort et son atelier a été construit sur un terrain appartenant à son père.

AVIS DIVERS. M. Dion a monté à grands frais ses nouveaux salons, dans un but d'économie et de confort et son atelier a été construit sur un terrain appartenant à son père.

AVIS DIVERS. M. Dion a monté à grands frais ses nouveaux salons, dans un but d'économie et de confort et son atelier a été construit sur un terrain appartenant à son père.

AVIS DIVERS. M. Dion a monté à grands frais ses nouveaux salons, dans un but d'économie et de confort et son atelier a été construit sur un terrain appartenant à son père.

AVIS DIVERS. M. Dion a monté à grands frais ses nouveaux salons, dans un but d'économie et de confort et son atelier a été construit sur un terrain appartenant à son père.

AVIS DIVERS. M. Dion a monté à grands frais ses nouveaux salons, dans un but d'économie et de confort et son atelier a été construit sur un terrain appartenant à son père.

AVIS DIVERS. M. Dion a monté à grands frais ses nouveaux salons, dans un but d'économie et de confort et son atelier a été construit sur un terrain appartenant à son père.

AVIS DIVERS. M. Dion a monté à grands frais ses nouveaux salons, dans un but d'économie et de confort et son atelier a été construit sur un terrain appartenant à son père.

VENTE A L'ENCAN. PAR ALEX. BRYSON.

Le Soussigné vendra aux magasins de MM. C. C. SNOWDON, 214 rue St-Paul, Mercredi, le 10 Juin, pour le compte de ses Assureurs et autres y concourants.

Le Soussigné vendra par Catalogue, Mercredi, le 10 Juin, pour le compte de ses Assureurs et autres y concourants.

Le Soussigné vendra par Catalogue, Mercredi, le 10 Juin, pour le compte de ses Assureurs et autres y concourants.

Le Soussigné vendra par Catalogue, Mercredi, le 10 Juin, pour le compte de ses Assureurs et autres y concourants.

Le Soussigné vendra par Catalogue, Mercredi, le 10 Juin, pour le compte de ses Assureurs et autres y concourants.

Le Soussigné vendra par Catalogue, Mercredi, le 10 Juin, pour le compte de ses Assureurs et autres y concourants.

Le Soussigné vendra par Catalogue, Mercredi, le 10 Juin, pour le compte de ses Assureurs et autres y concourants.

Le Soussigné vendra par Catalogue, Mercredi, le 10 Juin, pour le compte de ses Assureurs et autres y concourants.

Le Soussigné vendra par Catalogue, Mercredi, le 10 Juin, pour le compte de ses Assureurs et autres y concourants.

Le Soussigné vendra par Catalogue, Mercredi, le 10 Juin, pour le compte de ses Assureurs et autres y concourants.

Le Soussigné vendra par Catalogue, Mercredi, le 10 Juin, pour le compte de ses Assureurs et autres y concourants.

Le Soussigné vendra par Catalogue, Mercredi, le 10 Juin, pour le compte de ses Assureurs et autres y concourants.

Le Soussigné vendra par Catalogue, Mercredi, le 10 Juin, pour le compte de ses Assureurs et autres y concourants.

Le Soussigné vendra par Catalogue, Mercredi, le 10 Juin, pour le compte de ses Assureurs et autres y concourants.

VENTES A L'ENCAN. PAR BENNING ET BARSALOU

Un splendide CHATEAU EN pierre de taille, occupé et appartenant à M. A. H. Hibbard, est situé au lieu de Dorchester Est, sur le bord de la rivière St. Lawrence, et est composé de plusieurs bâtiments.

Un splendide CHATEAU EN pierre de taille, occupé et appartenant à M. A. H. Hibbard, est situé au lieu de Dorchester Est, sur le bord de la rivière St. Lawrence, et est composé de plusieurs bâtiments.

Un splendide CHATEAU EN pierre de taille, occupé et appartenant à M. A. H. Hibbard, est situé au lieu de Dorchester Est, sur le bord de la rivière St. Lawrence, et est composé de plusieurs bâtiments.

Un splendide CHATEAU EN pierre de taille, occupé et appartenant à M. A. H. Hibbard, est situé au lieu de Dorchester Est, sur le bord de la rivière St. Lawrence, et est composé de plusieurs bâtiments.

Un splendide CHATEAU EN pierre de taille, occupé et appartenant à M. A. H. Hibbard, est situé au lieu de Dorchester Est, sur le bord de la rivière St. Lawrence, et est composé de plusieurs bâtiments.

Un splendide CHATEAU EN pierre de taille, occupé et appartenant à M. A. H. Hibbard, est situé au lieu de Dorchester Est, sur le bord de la rivière St. Lawrence, et est composé de plusieurs bâtiments.

Un splendide CHATEAU EN pierre de taille, occupé et appartenant à M. A. H. Hibbard, est situé au lieu de Dorchester Est, sur le bord de la rivière St. Lawrence, et est composé de plusieurs bâtiments.

Un splendide CHATEAU EN pierre de taille, occupé et appartenant à M. A. H. Hibbard, est situé au lieu de Dorchester Est, sur le bord de la rivière St. Lawrence, et est composé de plusieurs bâtiments.

Un splendide CHATEAU EN pierre de taille, occupé et appartenant à M. A. H. Hibbard, est situé au lieu de Dorchester Est, sur le bord de la rivière St. Lawrence, et est composé de plusieurs bâtiments.

Un splendide CHATEAU EN pierre de taille, occupé et appartenant à M. A. H. Hibbard, est situé au lieu de Dorchester Est, sur le bord de la rivière St. Lawrence, et est composé de plusieurs bâtiments.

Un splendide CHATEAU EN pierre de taille, occupé et appartenant à M. A. H. Hibbard, est situé au lieu de Dorchester Est, sur le bord de la rivière St. Lawrence, et est composé de plusieurs bâtiments.

Un splendide CHATEAU EN pierre de taille, occupé et appartenant à M. A. H. Hibbard, est situé au lieu de Dorchester Est, sur le bord de la rivière St. Lawrence, et est composé de plusieurs bâtiments.

Un splendide CHATEAU EN pierre de taille, occupé et appartenant à M. A. H. Hibbard, est situé au lieu de Dorchester Est, sur le bord de la rivière St. Lawrence, et est composé de plusieurs bâtiments.

Un splendide CHATEAU EN pierre de taille, occupé et appartenant à M. A. H. Hibbard, est situé au lieu de Dorchester Est, sur le bord de la rivière St. Lawrence, et est composé de plusieurs bâtiments.

